



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION
ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
A. A. D. L.



Adresse : Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais – Alger
N° Identification Fiscale : 000016001405697
DIRECTION REGIONALE DE TIARET

PROGRAMME LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément aux dispositions des articles 65, 82 et 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL), Direction régionale de Tiaret, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 76/DRT/AADL/2025 DU 09/11/2025** relatif à **LA RÉALISATION DE 1400 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES ». SITE POLE HMAMA, LA COMMUNE DE TIZI, WILAYA DE MASCARA. TRANCHE 185 000 LOGEMENTS ZONE 02**

Que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Désignation	Attribution provisoire du Marché	Montant de la soumission DA/TTC	Montant de l'offre retenue après correction DA/TTC	Note Technique / 100 points	Critère de choix	Délai (Mois)
LA RÉALISATION DE 1400 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES ». SITE POLE HMAMA, LA COMMUNE DE TIZI, WILAYA DE MASCARA. TRANCHE 185 000 LOGEMENTS ZONE 02	Entreprise : SARL OZGUR SAN Nif : 001031011153248	6 047 595 860.00	6 049 401 277.55	82	L'offre la plus avantageuse	24 Mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau de la Direction Régionale AADL -Tiaret sise à la Cité AADL500 logements - Bloc 16-Kaid Ahmed - Tiaret au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville CNAT - 2ème étage - Hussein Day - Alger dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux et dans le BOMOP.

Si les dates limites sus-indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

**Le Directeur Régional
AADL TIARET**